



Conseil municipal des Enfants

Information des jeunes élus et de leurs parents

Election du CME 2024-2025

Le 18 avril 2024, les classes de CM1 et CM2 des 4 écoles aptésiennes étaient appelées à élire le Conseil municipal des Enfants (CME). Les noms des 12 enfants élus ont été dévoilés au cours d'une cérémonie organisée à la salle des fêtes le lendemain matin 19 avril.

Kit du jeune conseiller municipal

Lors de cette cérémonie, les jeunes élus ont reçu un diplôme, une écharpe tricolore, un sac et un carnet de bord contenant notamment la convocation et l'ordre du jour de la séance inaugurale du CME.

Séance inaugurale

La séance inaugurale aura lieu **samedi 1^{er} juin 2024 à 11h00** dans les salons du 1^{er} étage de la mairie (accès par l'escalier de la sous-préfecture). Cette séance permettra aux jeunes élus de découvrir leur nouveau rôle, de faire mutuellement connaissance, et de présenter les projets qui leur tiennent à cœur. Ce sera aussi l'occasion de se familiariser avec la procédure de vote pour sélectionner des projets.

Séances du CME

En 2024, les jeunes élus seront convoqués à 3 séances. Elles se dérouleront le samedi matin, de 11h à 12h, dans les salons de la mairie (accès par l'escalier de la sous-préfecture).

- **Samedi 1^{er} juin 2024, 11h-12h**
- **Samedi 29 juin 2024, 11h-12h**
- **Samedi 5 octobre 2024, 11h-12h**

Cérémonies officielles et protocolaires

Les jeunes élus sont invités à participer aux cérémonies officielles organisées par la Ville d'Apt. Les dates sont signalées dans le calendrier joint au carnet de bord. Leur participation est facultative. Avant chaque événement, un carton d'invitation sera envoyé aux 12 jeunes élus par courrier électronique adressé à leurs parents. Les jeunes élus peuvent porter l'écharpe tricolore lors des événements officiels.

Documents en annexe :

1. **Convocation & ordre du jour** de la séance inaugurale, samedi 1^{er} juin 2024, 11h00
2. **Fiche projet** à remplir avant la séance et à présenter le samedi 1^{er} juin 2024
3. **Calendrier 2024** : avec les dates des séances du CME et des cérémonies officielles



Convocation
Séance inaugurale du Conseil municipal des enfants
Samedi 1^{er} juin 2024, de 11h00 à 12h00

*Hôtel de Ville, 1^{er} étage, Salon Coquelicot
(accès par l'escalier de la sous-préfecture)*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance (1')

Mme Amélie Lebreton, Présidente de séance et Déléguée au Conseil municipal des Enfants,

2. Tour de table (6')

Les jeunes élus se présentent en déclarant leurs prénoms et noms, celui de leur école et leur classe.

3. Présentation des projets individuels (12')

Chaque jeune élu présente à tour de rôle son projet-phare. Il s'agit du projet qu'il aura sélectionné parmi ceux qu'il aura proposés pendant sa campagne, auquel il tient le plus et qui, après consultation de ses camarades, est le plus populaire. Ce projet est celui qu'il aimerait faire adopter par le conseil municipal des enfants pour qu'il soit mis en œuvre en 2024.

4. Discussion sur les projets individuels et sélection des projets à voter (20')

Les 12 jeunes élus échangent sur leurs projets individuels. Ensemble, ils repèrent ceux qui se ressemblent, ceux qui pourraient être fusionnés, ceux qui pourraient être remis à plus tard et ceux qu'ils souhaitent absolument conserver. Ensuite, ils établissent la liste des projets à soumettre au vote.

5. Vote sur les projets 2024 (10')

La présidente de séance lit à voix haute les projets retenus par les jeunes élus. Chaque projet est alors soumis au vote de l'assemblée des jeunes élus. Les 4 projets qui auront remporté le plus grand nombre de voix seront considérés comme adoptés et devront être transmis par la présidence au Conseil municipal des grands.

6. Propositions soumises au vote

La présidente de séance présente différentes activités qui pourraient être ajoutées à l'agenda du CME et les soumet au vote de l'assemblée. Les propositions qui auront remporté les 2/3 de la majorité des voix sont adoptées.

7. Conclusion (3')

Tour de table et échanges

Fin de séance